

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2019-028
REGULARISATION EMPIÈTEMENT
DOMAINE PUBLIC

Séance du : 25 juin 2019

Date de convocation : 18 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Sylvie MATHON

Mme et M. Patrick SIONNET sont propriétaires de la maison cadastrée E 1039-1040 sise au hameau de Ventelon. Cette maison empiète sur le domaine public.

Mme et M. Patrick SIONNET sollicitent la régularisation foncière de l'empiètement de leur maison sur le domaine public communal. Un géomètre est intervenu à leur demande et a établi un plan.

Le maire propose d'accepter cette demande de régularisation et de céder à Mme et M. Patrick SIONNET l'emprise de la maison et une bande de terrain pour une surface totale de 118 m². Le bien concerné n'est pas à usage du public ni affecté d'une mission de service public.

La cession interviendrait au prix de 100 euros le m².

Les frais de géomètre (bornage de la parcelle) et de notaire (établissement de l'acte de vente) seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

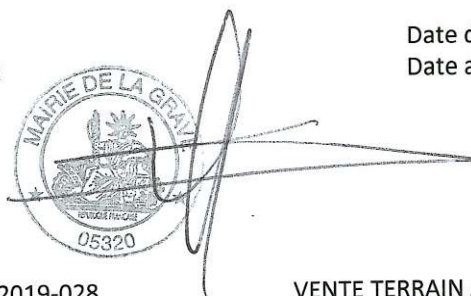
- De déclasser du Domaine Public l'emprise de la maison et la bande de terrain située devant pour une surface de 118 m² et selon le plan du géomètre. La désaffectation est intervenue du fait de l'empiètement (plus de fonction de desserte ni de circulation sur cette emprise)
- De céder l'emprise concernée soit 118 m² à Mme et M. Patrick SIONNET
- D'autoriser le maire ou un adjoint, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

Délibération adoptée : une abstention (Bruno GARDENT) et huit POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 3 juillet 2019
Date affichage : le 3 juillet 2019





E2-1038
SCI MOUTAIN INVESTMENTS

E2-1044
E2-1045

E2-1042
SCI MOUTAIN INVESTMENTS

E2-1039
M. et Mme STIONNET
Patrick et Michèle

E2-2250
Succession
BERTHET Jean

E2-1041
SCI MOUTAIN INVESTMENTS

E2-1046
COPROPRIETE
L'ADRECH

E2-1036
Mme STIONNET
Patrick et Michèle

E2-2241
M. et Mme
STIONNET Patrick
et Michèle

E2-2262
Superficie acquise
11 Bm2

Route départementale n°33A

Ventelon

La Grave

n° 33

